



Ma fille est nee et vis en afrique , puis je la reconnaitre.

Par **watton**, le **05/09/2014 à 18:49**

Bonjour

Au cours d'une mission qui a duré 2 ans en afrique , j'ai eu un enfant (une fille) par peur pour mon foyer. Maintenant ma femme est d'accord pour la reconnaitre . Que dois je faire.?

Merci à tous.

Par **citoyenalpha**, le **07/09/2014 à 16:20**

Bonjour

La reconnaissance en droit français n'est plus possible. Seule une action judiciaire est possible en la matière et il vous appartiendra d'amener les éléments de preuves à vos frais. Sinon à vous de vous renseigner concernant le droit local en la matière qui peut être différent et permettre une procédure simplifiée en France.

Restant à votre disposition.